



Bologna, 13<sup>th</sup> March 2012

Cher M. l'Eurodéputé,

je vous écris en ma qualité de Président de l'Association des Régions Européennes des Produits d'Origine (AREPO) faisant suite à mon courrier précédent, dans lequel j'attirais votre attention sur les priorités de notre Association par rapport à l'évolution du règlement relatif aux systèmes de qualité applicables aux produits agricoles.

Dans ma lettre précédente je vous informais par rapport aux principaux objectifs et à la représentativité de l'AREPO et je mettais en évidence l'importance des produits de qualité, en particulier des indications géographiques, pour l'amélioration et la compétitivité à la fois de l'agriculture et des secteurs qui lui sont associés, en particulier dans les zones désavantagées.

En cette phase de conclusion du trilogue informel entre le Parlement, le Conseil et la Commission Européenne, nous pouvons nous considérer satisfaits des résultats obtenus jusqu'à présent concernant la plupart de nos thématiques prioritaires. Cependant nous estimons nécessaire d'attirer votre attention sur la possibilité pour les groupements de producteurs de gérer les volumes de production des produits AOP et IGP.

Une telle proposition, déjà votée en Comagri, est dans la même ligne de ce qui a été permis pour la gestion des volumes de la production de fromages dans le Paquet Lait. Si cette possibilité n'était pas étendue aux AOPs et IGP d'autres secteurs, il s'agirait d'un déséquilibre inique et injustifié.

Nous demandons par conséquent aux représentants des gouvernements nationaux qui ont manifesté leur désaccord avec cette norme de reconsidérer leur position. Un traitement différent pour les fromages et les autres produits transformés serait inacceptable pour les producteurs et incompréhensible pour l'opinion, puisque la gestion des volumes de production de produits uniques ne peut pas altérer le libre marché et la compétition avec des produits similaires. Aussi, elle ne limiterait pas l'accès à l'appellation pour des nouveaux producteurs.

Le manque de mesures de gestion des volumes pourrait entraîner des graves déséquilibres, comme c'est arrivé dans le passé, créant des dégâts importants non seulement pour les producteurs, mais aussi pour les territoires ruraux dans leur ensemble, puisqu'ils s'appuient sur ces systèmes de production. Une telle situation devrait être évitée en temps de crise financière généralisée.

Conscients de la sensibilité du sujet, nous estimons que le Parlement Européen devrait maintenir la position qu'il a gardé jusqu'à présent, aussi en relation à la représentativité des zones rurales en Europe. Il serait par conséquent possible de considérer toute option de compromis. Celles-ci pourraient concerner au moins les AOP et les IGP les plus touchées par la problématique de la programmation des productions, en relation à leur possibilité d'être stockées et aux risques de déséquilibre entre offre et demande.

Compte tenu des raisons présentées plus haut, nous espérons que notre proposition pourra compter sur votre support pendant le vote en session plénière, attendu au mois de juin.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame/Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations.

<sup>1</sup>  
Tiberio Rabboni  
Presidente di AREPO